

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00135

Numéro SIREN : 810 669 937

Nom ou dénomination : ...COTE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 1784

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : SAS COTE OUEST			Néant			
Adresse de l'entreprise : CLOS DE MESTADE 40800 AIRE SUR L ADOUR						
Numéro SIRET* : 81066993700015						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12			Durée de l'exercice précédent* : 12			
			Ex. N-1 clos le : 31/12/2021			
			Exercice N, clos le : 31/12/2022			
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M	Incorporelles - Autres*	014		016		
M	Immobilisations corporelles*	028	3 635	030	3 437	198
	Immobilisations financières* (1)	040	12 903	042		12 903
Total I (5)		044	16 538	048	3 437	13 101
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I	- Marchandises*	060		062		
R	Avances et acomptes versés sur ordres	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070		
U	(2) - Autres* (3)	072	1 112	074		1 112
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084	4 530	086		4 530
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	5 642	098		5 642
Total général (I + II)		110	22 179	112	3 437	18 743

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	25 000	25 000
	Ecart de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126		
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131))	132		
P	Report à nouveau	134	-18 846	-19 095
R	Résultat de l'exercice	136	-2 960	250
E	Subventions d'investissement	137		
S	Provisions réglementées	140		
Total I		142	3 195	6 154
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166		
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : (169) 15 548)	172	15 548	14 857
E	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	15 548	14 857
Total général (I + II + III)		180	18 743	21 011

R	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immos cédées au cours de l'ex.*	184

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.



le 04/07/2023

B. A. 2023

Désignation de l'entreprise :		SAS COTE OUEST		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>							
P	Ventes de marchandises*	209		210			
R	Production vendue biens	215		214			
O	Production vendue services*	217		218	5 341		684
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	0		0
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	5 341		684
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	7 521		8 639
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243		244			
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254	948		948
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262			1
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	8 469		9 588
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>				270	-3 128		-8 904
	Produits financiers ( III )			280	168		9 153
D	Produits exceptionnels ( IV )			290			
I	Charges financières ( V )			294			
V	Charges exceptionnelles ( VI )			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices* ( VII )			306			
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits ( I + III + IV ) - Charges ( II + V + VI + VII )</b>				310	-2 960		250
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312		314	2 960
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	886	Zone franche urbaine (44 octies a)	887	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	891				
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	881	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	888	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	892		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	893		
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346						350
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	855	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	843	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	845		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	847	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	848	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	841		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	890	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	849				
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS</b>				Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	354	2 960
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables * :		dont imputés/résultat :		360		
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS</b>				Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	372	2 960

I		IMMOBILISATIONS						Néant :		*
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des Immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* à la fin de l'ex. immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres Immob Incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446		
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460	3 167	462		464		466	3 167	
R	Autres immos corp.	470	468	472		474		476	468	
Immob. financières		480	12 903	482		484		486	12 903	
TOTAL		490	16 538	492		494		496	16 538	
II		AMORTISSEMENTS								*
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux étts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550	2 197	552	792	554		556	2 989	
R	Autres immobilisations corporelles	560	292	562	156	564		566	448	
TOTAL		570	2 489	572	948	574		576	3 437	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)		*
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété Industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
						Long terme				
	1	2	3	4	5	19 %	15% ou 12,8%	0 %	8	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	588		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL		596								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SAS COTE OUEST						Néant :	*
<b>1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606		
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656		
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683		1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705		2			
Terrains	710		715		3			
Constructions	720		725		4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745		6			
Matériel de transport	750		755		7			
Autre immos corpor.	760		765					
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		22 328
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		22 328
Déficits de l'exercice	860		2 960
TOTAL des déficits restant à reporter	870		25 288

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

N° 2033-E

2023

Désignation de l'entreprise : <b>SAS COTE OUEST</b>		Néant : <input type="checkbox"/> **
Exercice ouvert le : <b>01/01/2022</b>	et clos le : <b>31/12/2022</b>	Durée en nombre de mois : <b>12</b>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :	<b>376</b>	
dont apprentis	<b>657</b>	
dont handicapés	<b>651</b>	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	<b>861</b>	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	<b>108</b>	<b>0</b>
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	<b>118</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	<b>119</b>	<b>0</b>
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	<b>105</b>	<b>0</b>
<b>Total 1</b>	<b>106</b>	<b>0</b>
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	<b>115</b>	<b>0</b>
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	<b>143</b>	<b>0</b>
Subv. d'exploitation reçues	<b>113</b>	<b>0</b>
Variation positive des stocks	<b>111</b>	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	<b>116</b>	<b>0</b>
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	<b>153</b>	<b>0</b>
<b>Total 2</b>	<b>106</b>	<b>0</b>
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Achats	<b>121</b>	<b>0</b>
Variation négative des stocks	<b>145</b>	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	<b>125</b>	<b>0</b>
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	<b>146</b>	<b>0</b>
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	<b>133</b>	<b>0</b>
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	<b>148</b>	<b>0</b>
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	<b>128</b>	<b>0</b>
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	<b>135</b>	<b>0</b>
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	<b>150</b>	<b>0</b>
<b>Total 3</b>	<b>152</b>	<b>0</b>
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>		
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>137</b>
<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>		<b>0</b>
<b>V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	<b>117</b>	<b>0</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	<b>20</b>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<b>22</b>	
Effectifs au sens de la CVAE	<b>23</b>	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>26</b>	
Période de référence	du	au
Date de cessation	<b>186</b>	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 2023

Exercice ouvert le : 01/01/2022 Régime "simplifié d'imposition"  Si option pour le régime optionnel de  
 et clos le : 31/12/2022 Déclaration de résultat d'ensemble du groupe  ou "réel normal"  taxation au tonnage

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société : SAS COTE OUEST  
 CLOS DE MESTADE  
 40800 AIRE SUR L ADOUR  
 N° Siret : 81066993700015

Adresse du siège social :  
 Adresse du principal établissement :  
 Ancienne adresse en cas de changement :

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :  
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :  
 Dénomination : N° Siret :  
 Adresse :

**B ACTIVITE**

Activités exercées (souligner l'activité principale) : ACTIVITE SPECIALISEE SCIENTIFIQUE ET TEC Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 15 % DEFICIT 2 960  
 (Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)  
 Bénéfice Imposable au taux normal (25% , 26,5% , 27,5% )  
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values  
 PVLTI imposables au taux de 15%  
 PVLTI imposables à 19 %  
 Autres plus-values imposables à 19 %  
 Plus-values à LT imposables à 0%  
 PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :

Ent. nouv. art. 44 sexies  Jeunes entre. innovantes  Zone franche urbaine - Terri. entr.  PME innovantes   
 Ent. nouv. art. 44 septies  Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies  Zone franche d'activité  Autres dispositifs   
 Sociétés d'invest. immo. cotées  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies  BUD, art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :  
 productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt  
 représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS**

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case :   
 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale :  
 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez :   
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :

**H COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS

Examen de conformité fiscale Nom, adresse du prestataire :  
 N° SIREN du prestataire :

Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
 - du comptable \* : FIDUCIAL AIRE/ADOUR  
 Téléphone : 05 58 71 70 07 22 RUE PASCAL DUPRAT  
 40800 AIRE/ADOUR  
 - du conseil \* :  
 Téléphone :  
 - du C.G.A. ou du viseur conventionné :  
 N° agrément : CGA/AGA  
 Viseur conventionné  
 A AIRE SUR L ADOUR le 02/05/2023  
 Nom du déclarant : M JARDEL Pierre  
 Qualité du déclarant : PRESIDENT

**IMPOTS SUR LES SOCIETES**  
**Annexe à la déclaration N° 2065**

N° 2065 bis 2023

Désignation de l'entreprise : <b>SAS COTE OUEST</b>																																													
et date de clôture de l'exercice: <b>31/12/2022</b>																																													
<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>																																													
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)																																												
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)																																												
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																																												
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																																												
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)																																												
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)																																												
	(g)																																												
	(h)																																												
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																																												
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																																												
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																												
<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>																																													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:5%; text-align:center;"><b>SARL</b></td> <td colspan="7">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> </tr> <tr> <td style="text-align:center;">Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</td> <td colspan="7" style="text-align:center;">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td style="text-align:center;">année du versement (3)</td> <td style="text-align:center;">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</td> <td colspan="2" style="text-align:center;">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</td> <td colspan="3" style="text-align:center;">Frais professionnels autres que (5) et (6). (8)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align:center;">Ind. forfaitaires (5)</td> <td style="text-align:center;">Remboursements (6)</td> <td style="text-align:center;">Ind. forfaitaires (7)</td> <td colspan="2" style="text-align:center;">Remboursements (8)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>SARL</b>	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Montant des sommes versées							année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (8)					Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)															
<b>SARL</b>	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																												
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Montant des sommes versées																																												
année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (8)																																									
		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																																								
<b>K DIVERS</b>																																													
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																													
Adresses des autres établissements																																													
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>																																													
<b>REMUNERATIONS</b>																																													
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)																																													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																																													
<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES</b>																																													
	à 0%																																												
	à 15%																																												
	à 19%																																												
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																													
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice																																													
MVLt réalisée au cours de l'exercice																																													
MVLt restant à reporter																																													
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS</b>																																													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																													

**... CÔTE OUEST**  
**Société par actions simplifiée au capital de 25 000 Euros**  
**Le Clos de Mestade**

**(40800) AIRE SUR L'ADOUR**

**810 669 937 RCS MONT DE MARSAN**

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**du 26 Mai 2023**

**Procès-verbal de délibération**

Le 26 Mai 2023 à 10h00 les associés se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation de la gérance.

Est présent, à l'assemblée :

- Monsieur JARDEL Pierre,

L'assemblée est présidée par Monsieur JARDEL Pierre, président de la société.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la majorité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions.

L'ordre du jour est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- présentation des comptes de l'assemblée clos le 31 Décembre 2022- Affectation du résultat
- Quitus de la gérance

## **RESOLUTIONS**

### **Première résolution**

La collectivité des associés donne acte de gérance de ce les statuts concernant la convocation de l'assemblée ont été bien respectés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième Résolution**

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gérance, approuve le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par la gérance et apparaître.

- un résultat de -2959.87 Euros

La collectivité décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- report à nouveau -2959.87 Euros

### **Troisième Résolution**

La collectivité des associés donne quitus à la gérance pour l'accomplissement de sa mission de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Monsieur JARDEL Pierre

